

Médiation à hauts conflits

Outils et approches de l'accompagnement des familles

Les ravages du conflit des parents sur les enfants ne sont plus à démontrer. Avec ses cortèges de blessures, de rancœurs et de souffrance qui souvent se transforment en violence, que faire ?

L'approche

Le séminaire sera basé sur la présentation des situations prises en charge par le professionnel, permettant un échange réflexif tant avec le groupe qu'avec le formateur.

Objectif

Que chaque participant puisse à la fin du séminaire :

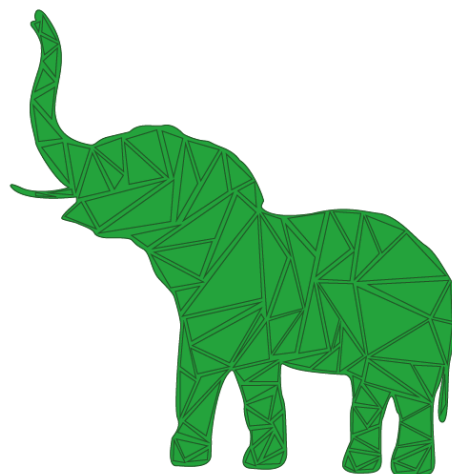
- Identifier les outils et les techniques pour gérer les situations à hauts conflits
- Introduire une dynamique propre à favoriser des changements et à optimiser la qualité de l'accompagnement
- Adopter une posture professionnelle efficace

Contenu

- Concept de « hauts conflits »
- Intégration des outils et qualités essentiels
- Techniques de la médiation axée sur l'impasse
- Impact des hauts conflits sur les parties, les enfants et l'entourage
- Travail relationnel et émotionnel

Méthodes

Nos méthodes pédagogiques sont variées et interactives. Une bonne partie du temps est consacrée à des exercices, des jeux de rôles et études de cas réels afin de favoriser la mise en œuvre des compétences, l'intégration des notions théoriques et de la méthodologie. Les participants pourront découvrir leur propre style de médiateur.



Apprentissage autonome

Après le séminaire et suite à un accompagnement, les participants pourront contacter le formateur afin d'échanger sur la réalisation de l'accompagnement et obtenir un feedback, dans les 3 mois suivant le séminaire.

Méthodes d'évaluation des acquis et de stimulation du transfert

Réalisation d'exercices pratiques concrets basés sur des situations issues de la pratique professionnelle du participant. Ceci permet la mise en pratique des compétences acquises, la mesure de l'atteinte des objectifs et facilite le développement professionnel.

Public-cible

Médiatrices et médiateurs FSM, CSMC, FSA ; Professionnels de la relation d'aide (assistants sociaux, psychologues, conseillers juridiques, agents de probation, enseignants, soignants) souhaitant réactiver leurs connaissances et pratiques.

Formateur

Médiateur FSM et juge assesseur en matière de protection de l'adulte et de l'enfant, Jaurès Yamo Njouhou accompagne les familles dans la résolution des problématiques auxquelles elles sont confrontées.

Attestation de formation continue

Une attestation de formation continue sera remise aux participants. Elle peut être validée comme formation continue par les diverses associations faïtières, telle la Fédération Suisse des Associations de Médiation.

Logistique

Date : 26 janvier 2022 de 9h à 17h00
Durée : 1 jour
Lieu : Centre de séminaires de la Longeraie à Morges
Prix : CHF 650.-*

*Supports, pauses et repas compris

Pour toutes informations complémentaires ou questions, n'hésitez pas à nous contacter.



La Maison Yamo

Chemin de la Scierie 2

1148 Villars-Bozon

info@laimaisonnyamo.ch

021 864 00 92

079 325 46 13



Bulletin d'inscription

Identité Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ NPA/Lieu : _____

Tél. privé : _____ Tél. mobile : _____

E-Mail : _____ Date de naissance : _____

Activité professionnelle

Entreprise : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

NPA/Lieu : _____

Tél. : _____

E-Mail : _____

En cas de paiement par l'employeur

Timbre

Signature

Je confirme mon inscription à :

Nom du séminaire : _____

Qui a lieu le date à lieu : _____

CHF 650.-, supports, pauses et repas compris

Afin de préparer au mieux ce séminaire, nous vous prions de nous indiquer dans quels types d'institutions vous avez développé vos compétences :

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance des conditions générales.

Lieu, date : _____ Signature : _____

Veuillez retourner ce formulaire d'inscription à :
La Maison Yamo, Rue de la Scierie 2, 1148 Villars- Bozon ou info@laisonnyamo.ch



Conditions générales pour les séminaires

Inscription

Les inscriptions aux séminaires sont prises en considération par ordre d'arrivée. La date de réception du bulletin d'inscription est déterminante. Les inscriptions sont donc acceptées dans la limite des places disponibles. Le séminaire a lieu avec un nombre minimum et maximum de participants.

Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé constitue une reconnaissance de dette, selon l'art. 82 LP. Le participant s'engage donc à payer sa participation ou les frais d'annulation.

Si l'employeur s'engage à payer le prix du séminaire de manière intégrale ou partielle, celui-ci appose une signature valable ainsi que le timbre de la société sur le bulletin d'inscription.

Désistements et reports

Toute annulation quelle qu'en soit la cause, devra être signifiée par écrit. L'annulation effectuée 20 jours avant le séminaire n'occasionne aucun frais. De 19 jours et jusqu'à 7 jours avant le séminaire, la moitié du coût du séminaire sera facturée. Passé ce délai, la finance d'inscription est due dans son intégralité. Les cas particuliers peuvent être discutés.

La Maison Yamo se réserve le droit d'annuler un séminaire faute d'un minimum de participants requis. Dans ce cas, nous vous proposons une nouvelle date.

Absences

Les participants ne se présentant pas au séminaire n'ont pas droit à un remboursement. En cas d'absence pour une raison indépendante de sa volonté, sa participation peut être reportée au prochain séminaire, sans aucun frais additionnel.

Le participant peut se faire remplacer au séminaire. Un remplacement n'engendre aucun frais supplémentaire.

Paielement

La facture est envoyée une fois le bulletin d'inscription dûment rempli et signé par le participant. Celle-ci doit être payée avant le séminaire. Dans le cas où l'employeur s'acquitte des frais de séminaire, le participant accepte que La Maison Yamo s'adresse à son employeur pour obtenir d'éventuelles informations supplémentaires.

La Maison Yamo se voit le droit de ne pas accepter un participant au séminaire en cas de non-paiement avant la date du séminaire.

Reconnaissance

A l'issue du séminaire, une attestation est délivrée par la Maison Yamo aux participants ayant suivi la totalité du séminaire.

Lieu des séminaires

Les séminaires peuvent se dérouler sur différents sites. L'information est communiquée aux participants au même moment que la confirmation d'inscription.

Responsabilité en cas de perte ou vol

La Maison Yamo décline toute responsabilité en cas de vols ou de pertes d'effets personnels des participants.